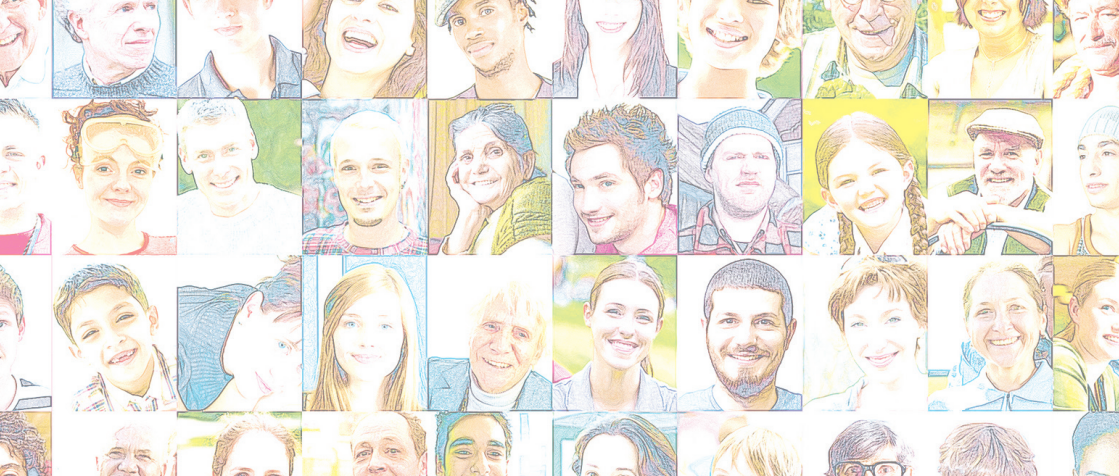




Notre Nom ?

À vous de le choisir !



En partenariat avec :

LE PROGRÈS

3 auvergne
rhône-alpes



www.ain.fr

AIN⁰¹
le Département

Notre Nom ?

À vous de le choisir !

Aujourd'hui il ne reste plus que deux départements en France dont les habitants n'ont pas de nom, l'Ain ne saurait être le dernier...

Le comité de parrainage du projet vous propose de choisir entre les 3 propositions suivantes :

**Initiain /
Initiaïne**

Initiain / Initiaïne : c'est à partir du XIII^e siècle que la déclinaison latine de ce qui allait devenir plus tard Ain prend la forme de Ynnis, puis innis. Si le sens de cette version latine reste en bonne partie encore obscure, la résonance avec le mot « initiative » mérite d'être soulignée.

**Aindinois /
Aindinoise**

Aindinois / Aindinoise : c'est à partir de 1337 que la forme latine du mot Ain évolue vers Indis. Cette proposition entre par ailleurs en cohérence avec le nom donné aux habitants de Pont-d'Ain (Pondinois / Pondinoise) qui sont les seuls dans le Département à intégrer l'Ain dans leur gentilé local.

**Ainain /
Ainiaïne**

Ainain / Ainiaïne : le nom du département sert de préfixe à cette proposition qui se décline de façon originale au féminin.

(cocher 1 seule case)

Habitants du département, vous êtes aujourd'hui appelés à voter pour le gentilé de votre choix, avant le 10 avril 2018 :

- sur le site internet www.ain.fr,
- via facebook et twitter,
- par SMS : 06 44 60 73 90 à partir du 17 février 2018
Tapez 1 pour Initiain, tapez 2 pour Aindinois ou tapez 3 pour Ainain (coût du SMS inclus dans les forfaits sinon coût de base du SMS)
- en mairie (en déposant votre bulletin dans l'urne, du 22 février au 10 avril),
- en retournant votre bulletin par courrier :
Département de l'Ain
Direction de la Communication
BP10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex.



Le gentilé des habitants de l'Ain sera validé par le comité de parrainage puis enteriné par les élus de l'Assemblée départementale.